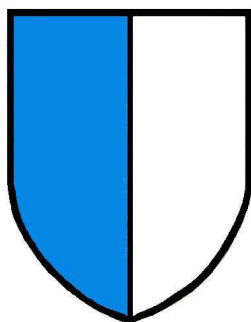




Nouveau poste de gendarmerie, inauguré le 10 novembre 2009



RAPPORT
de la
Municipalité
de Cossonay
au Conseil communal

sur sa gestion pendant l'année

2009

Réf : 5/2010

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL
SUR SA GESTION PENDANT L'ANNÉE
2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers

Fondé sur l'article 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956 et sur l'article 90 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport de gestion pour l'année 2009.

Comme M. François Golay, Président du Conseil communal, l'a annoncé lors de la séance du 22 juin 2009, le bureau du Conseil et la Municipalité ont décidé d'organiser au début de chaque année législative une séance d'échanges et de coordination à laquelle seront invités les présidents des commissions de gestion et des finances. En effet, le travail de ces commissions exige une coordination rendue souvent difficile par des délais serrés.

Une première rencontre a eu lieu le lundi 24 août à 18.30 h. Les discussions ont été très positives et plusieurs résolutions ont été prises pour permettre le bon déroulement de toutes les procédures ponctuelles ou annuelles dans lesquelles sont impliqués le législatif ainsi que l'exécutif communaux.

La Municipalité rappelle cependant qu'une bonne planification, même bien étudiée et admise par les deux parties, peut être troublée par des événements qu'il n'est pas possible de maîtriser. C'est ainsi qu'elle remercie les membres du Conseil communal pour leur compréhension, lorsqu'il s'agit parfois d'intervenir rapidement et de travailler avec des délais serrés.

Le présent rapport a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2010. Elle vous en souhaite une bonne lecture.



Georges Rime, Syndic

Entré à la Municipalité le 1^{er} janvier 1998
Syndic depuis le 1^{er} janvier 2005

ADMINISTRATION GENERALE

MUNICIPALITE / GREFFE MUNICIPAL

Pour traiter tous les objets relevant de l'administration générale et du fonctionnement de ses Services, mais aussi pour mener à bien toutes les tâches découlant des activités et des projets de chaque dicastère, au cours de l'année 2009, la Municipalité a tenu 50 séances ordinaires, le lundi après-midi, ainsi que 2 séances extraordinaires qui ont été convoquées pour traiter quelques sujets particuliers.

La rédaction des procès-verbaux constitue un registre de 249 pages format A4, comprenant 928 points différents. Quelque 937 lettres reçues de tiers ont fait l'objet d'une discussion au sein de la Municipalité (courrier municipal) et un nombre encore plus important de courriers, communications, informations ne supposant pas de décision municipale ont été mis à disposition des membres de la Municipalité pour prise de connaissance. Le Secrétariat municipal a rédigé et expédié 1'527 lettres différentes (sans tenir compte des séries ou lettres identiques adressées à plusieurs personnes). En outre, un nombre de plus en plus important d'affaires, d'échanges d'informations, de convocations, etc. sont traités par courrier électronique. Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, mais il a pris beaucoup d'ampleur au cours de ces dernières années. Il suppose quelques adaptations au niveau du travail de l'administration, notamment en ce qui concerne le classement et l'archivage.

S'agissant du personnel communal, quelques changements sont intervenus durant l'année 2009 :

- Le Service technique a été renforcé dès le 1^{er} septembre, par l'engagement de M. Jorge Pezuela. Ce dernier est titulaire d'un CFC de géomaticien; il s'agit d'un jeune collaborateur, né en 1982, domicilié à Bussigny-près-Lausanne. Dans un premier temps, M. J. Pezuela est chargé de traiter de nombreuses tâches liées à la mise en œuvre, au niveau de notre commune, de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR). Il s'agit d'une vaste opération initiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui doit permettre la récolte et l'échange aisés et rapides de données sur les personnes, les bâtiments et les logements, entre toutes les administrations du pays. Les questionnaires envoyés par le Service technique communal aux propriétaires de bâtiments, à la fin de l'année, fait partie de ce processus.

D'autre part, la réorganisation du Service des bâtiments ainsi que du Service des travaux et de la voirie, prévue sur les années 2010 et 2011 suite aux départs à la retraite de leurs chefs respectifs MM. Raymond Cordey et Gilbert Rapin, va sensiblement augmenter le travail et les responsabilités dévolus au Service technique.

Le 30 septembre 2009, il a été mis fin au contrat de travail de M. Serge Golaz, employé du Service des travaux, après 2 années d'absence pour cause de maladie. Pour pallier à son absence, et dès lors pour le remplacer, M. Charles Morand avait été engagé en 2008 déjà.

Au niveau des apprentis de commerce, Melle Mélody Brocard de Dizy a débuté son apprentissage au greffe municipal le 17 août 2009.

Le 9 mars, la Municipalité et le personnel de l'administration ont fêté Mme Françoise Martelli, Secrétaire municipale adjointe, pour ses 25 ans de service. Quant à MM. Christian Berger et Christian Desgalier, ils ont été reçus tous deux par la Municipalité, en présence de leur chef de Service, le 20 juillet, respectivement pour 20 et 10 ans de service.

Six dossiers de demandes naturalisations ordinaires étaient ouverts au 31 décembre 2009. Au cours de l'année, sept demandes ont abouti.

Le Secrétariat municipal a également assuré les opérations préliminaires lors des votations fédérales et cantonales qui ont eu lieu aux dates suivantes : 8 février, 17 mai, 27 septembre et 29 novembre.

OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION

La population résidente au 31 décembre 2009 était de 3'315 habitants, soit une diminution de 1 unité par rapport à l'année précédente. Cela ne signifie pas pour autant que l'Office communal de la population n'a pas travaillé, puisque 299 arrivées dont 33 naissances et 300 départs dont 13 décès ont été enregistrés durant l'année.

Le "bureau des étrangers" fait partie des attributions de cet Office. Ainsi, 196 obtentions ou renouvellements de permis ont été enregistrés en 2009. La population étrangère de Cossonay compte 619 personnes, soit le 18,67 % de la population de la commune.

Enfin, l'Office a procédé à 412 formules de demandes de documents d'identité, représentant l'établissement de 264 cartes d'identité et 148 passeports.

FINANCES

BOURSE COMMUNALE

En relisant le rapport de gestion 2008, nous constatons que la Municipalité s'attendait à une détérioration de la situation financière de la commune en 2009, année au cours de laquelle nous devons ressentir les effets négatifs de la crise, particulièrement au niveau des rentrées fiscales. Alors que les comptes 2009 sont aujourd'hui bouclés, force nous est de reconnaître que nous nous étions trompés. A l'instar de la Confédération, du Canton et de nombreuses communes vaudoises, les comptes 2009 de Cossonay sont très largement positifs. Il est désormais évident que l'économie suisse a mieux résisté à la crise que les économies des pays voisins. Pour plus de détails sur ce point, nous vous renvoyons au fascicule "Comptes 2009, référence 04/2010" rédigé par la Bourse communale.

Signalons encore que la Bourse communale de Cossonay assure également la tenue des comptes de la commune de Lussery-Villars, sur la base d'un contrat conclu entre les deux Municipalités.

SECURITE – POLICE

Depuis 2004, la commune de Cossonay confie ses tâches de police à la Gendarmerie; elle a conclu pour ce faire un contrat de prestations avec la Police cantonale. La Gendarmerie est secondée par deux gardes municipaux qui se chargent principalement de la surveillance du parcage des véhicules.

La Municipalité est satisfaite des prestations reçues. Le chef du poste de Cossonay rencontre tous les 15 jours M. le Syndic et les chefs de Services afin d'échanger des informations et coordonner diverses actions. De même, M. Georges Rime participe à des séances régulières qui regroupent environ tous les mois les représentants des écoles, de la gendarmerie et de la Municipalité, pour coordonner les interventions et actions à réaliser envers la jeunesse. Ces séances ont entre autres pour but de déterminer et d'appliquer des mesures tendant à faire diminuer le vandalisme et les incivilités des adolescents et des jeunes en général. Il est certain que cette pratique a des effets positifs.

Le mardi 10 novembre a été inauguré le nouveau poste de gendarmerie, établi dans les anciens locaux du corps des sapeurs-pompiers. Il s'agit d'un succès significatif pour notre communauté qui a su mettre tout en œuvre pour maintenir un poste de gendarmerie à Cossonay, alors que des appels clairs avaient été lancés par une commune voisine, pour un déplacement. Aux dires de la Police cantonale, ce nouveau poste est le plus beau et le plus moderne du canton ! Les coûts relatifs à l'aménagement de ces installations ont fait l'objet du préavis municipal No 9/2008; ils se sont montés à Fr. 442'503.80. La Police cantonale verse chaque mois à la Bourse communale un loyer de Fr. 4'025.—.

URBANISME & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans ce secteur, l'activité principale de la Municipalité reste concentrée sur l'élaboration du Plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA). La planification des opérations restant à réaliser, telle que nous la décrivions dans notre rapport de gestion 2008, n'a malheureusement pas pu être respectée. Le dossier a été adressé au Service du développement territorial (SDT) au mois de juin, pour un examen complémentaire. Une séance s'est ensuite tenue dans nos locaux le 6 octobre 2009, en présence de MM. Laurent Ollivier urbaniste mandaté par la Municipalité, et Michel Martinet responsable de la Division aménagement communal auprès du SDT. Lors de cette séance, la Municipalité a pris acte que son PGA devait tenir compte des mesures A11 et B11 du Plan directeur cantonal, entré récemment en vigueur. Il s'agit ainsi de prévoir la définition d'un périmètre du centre. La prise en compte des dossiers du Plan directeur cantonal est contraignante et remet en cause diverses options prises par la Municipalité. C'est suite à cette séance que la présentation du PGA – RPGA lors de l'EXPO de Coss 2009 a dû être annulée.

La Municipalité et ses mandataires ne ménagent pas leurs efforts pour aboutir à un projet qui doit recevoir l'aval du Département de l'économie, dirigé par M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud.

La commission PGA – RPGA du Conseil communal a été reçue par la Municipalité le 16 novembre 2009; elle a obtenu toutes explications au sujet de l'état d'avancement de ce dossier.

Parallèlement, la Municipalité s'est également investie pour faire avancer le PPA de Riondmorcel, dont le début de l'étude remonte à l'année 1996 ! Bloqué depuis plus d'une année en raison de l'application d'une ordonnance fédérale sur les accidents majeurs (OPAM), les propriétaires des terrains ainsi que la Municipalité ont décidé de mandater un bureau d'ingénieurs spécialisés pour réaliser une étude de risques liés à la présence du gazoduc à haute pression qui traverse en diagonale le terrain constituant ce PPA. Cette étude doit permettre de déterminer à quelle distance du gazoduc des habitations peuvent être construites dans le respect de l'OPAM. Les résultats sont aujourd'hui connus et le PPA a été modifié en conséquence, puis adressé à nouveau au SDT pour un examen complémentaire. Bien qu'indépendant du PGA, il semble que le SDT a la volonté de le soumettre aux mesures A11 et B11 du Plan directeur cantonal. La Municipalité et ses urbanistes mettront tout en œuvre

pour que ce PPA, dont les études ont été onéreuses et très longues, soit accepté par le SDT et qu'il puisse enfin être soumis à une enquête publique, puis à votre Conseil.

Heureusement, le PPA "Campagne des Chavannes" a suivi un parcours moins chaotique. Après avoir reçu l'approbation de votre Conseil, lors de la séance du 31 août 2009, il a été approuvé par le Département de l'économie et mis en vigueur le 21 janvier 2010.

PROMOTION ECONOMIQUE

Comme prévu, c'est au cours du 1^{er} semestre que les opérations du passage de l'ARC – Association de la région de Cossonay, à l'ARCAM – Association de la région Cossonay – Aubonne – Morges ont été finalisées. Le 4 juin 2009, une fête organisée au Pré-aux-Moines a marqué la dissolution de l'ARC. La Municipalité est très satisfaite d'accueillir dans son bâtiment de la Vy-Neuve, les structures administratives de l'ARCAM. Si la Présidence de cette nouvelle Association est revenue à M. Pierre-Alain Blanc, Syndic d'Aubonne, M. Georges Rime a été désigné à la Vice-présidence. L'ARCAM réalise pour toutes les communes du district de Morges de nombreuses tâches liées au développement économique et assure une coordination au niveau de l'aménagement du territoire.

Au cours de l'année 2009, la Municipalité a développé son projet relatif à la visite touristique de la vieille ville, d'une part en éditant un dépliant couplé à la pose de plaquettes sur les bâtiments mentionnés dans ce dépliant, et d'autre part en mettant en oeuvre des guides du patrimoine. Cette organisation sera totalement opérationnelle dans le courant du printemps 2010.



Bernard Keller, Vice président

Entré à la Municipalité le 1^{er} janvier 1998

Vice président depuis le 1^{er} janvier 2002

INFORMATIQUE

Aucune évolution significative du matériel informatique communal n'a été initiée en 2009, ce matériel continuant à fonctionner à notre entière satisfaction. En ce qui concerne les logiciels, nous avons acquis un développement du programme Visual Location de la société SHS. Ce logiciel est déjà utilisé à l'Hôtel Le Funi; il a été adapté à la réservation des salles, bâtiments et installations communales. Il en a résulté une réorganisation du Service des réservations qui est désormais assuré principalement par le personnel de la Bourse communale.

Suite aux difficultés de maintenance du site internet signalées dans le rapport 2008, la commune a confié à l'entreprise MDF-BIS SA à Cossonay, la réalisation d'un nouveau site qui a été mis en ligne en septembre 2009. Celui-ci semble donner satisfaction, sa fréquentation ayant considérablement augmenté. La Municipalité et ses Services sont cependant bien conscients que des compléments doivent encore être apportés à ce site dont la mise à jour occupe très régulièrement le personnel du Secrétariat municipal.

L'arrivée au Service technique d'un second collaborateur, M. Jorge Pezuela, a nécessité la création d'un deuxième poste de travail entraînant l'acquisition d'un PC et d'une licence supplémentaire pour le logiciel Arcview.

DEVELOPPEMENT DURABLE – AGENDA 21

La "Déclaration d'engagement sur la voie du développement durable" a été présentée au Conseil communal qui a accepté la signature de cet acte lors de sa séance du 31 août 2009 (Préavis municipal No 6/2009). Par manque de temps, les fiches de mesures n'ont pas été rédigées et la planification n'a pas été établie. Ce travail doit être fait en 2010.

Cela n'a pas empêché la Municipalité d'agir dans le cadre de l'Agenda 21, citons en particulier :

- Installation de 120 m² de capteurs solaires photovoltaïques sur le toit du bâtiment PAM 4 (préavis 4/2009).
- Attribution de Fr. 2'000.— pour soutenir un projet à Madagascar, ainsi qu'une promesse de don de Fr. 500.— par an durant 10 ans pour ce même projet.
- Mise à disposition d'un stand à l'EXPO pour présenter l'Association Sol de Primavera qui s'occupe d'enfants dans des quartiers défavorisés de Quito, capitale de l'Equateur (Fr. 1'500.— env.)
- Fin des plantations d'arbres hautes tiges aux Rochettes, dans le cadre d'une action subventionnée par la "Fondation suisse pour le paysage".
- Acquisition de 2 abonnements généraux CFF (voir dicastère Transports).

- Mise à disposition d'une voiture Mobility (voir dicastère Transports).

FORETS

Le Groupement forestier du Sépey-Mormont a continué les activités de l'ancien triage du Sépey - Mormont – La Martine. Le comité est présidé par M. Bernard Keller, et l'Assemblée générale par Mme Marie-Claude Devenoge de Dizy. Lors de l'AG d'automne, le Groupement a décidé d'adhérer à la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois (CBOV). Les autres groupements et triages du 16^{ème} arrondissement ayant pris la même décision, cela entraînera en 2010 la disparition de la Fédération des triages du 16^{ème} arrondissement qui jouait le même rôle, mais dans une région beaucoup plus limitée.

La surface des forêts communales est de 92 ha. Suite aux dégâts causés par la neige et le gel au début du mois de janvier, le bois martelé en automne 2008 n'a pratiquement pas pu être abattu. Il a fallu se concentrer sur l'exploitation des bois endommagés.

Durant l'année écoulée, les forêts communales ont produit 252 stères de bois de feu et 34,96 m3 de bois de service. La société BMEF, mandatée par la commune pour les travaux forestiers, a réalisé des soins cultureux sur une surface de 8'000 m2. Quant aux employés du Service des travaux, ils ont effectué des soins aux plantations sur 27'000 m2.

DOMAINES

M. Roland Mumenthaler agriculteur aux Linardes, ayant cessé ses activités, les toches communales qu'il exploitait ont été réattribuées. Les baux à ferme agricoles signés à cet effet ont une échéance fixée au 14 mars 2012, identique à tous les autres baux à ferme signés par la commune de Cossonay. De cette façon, la totalité des baux sera renouvelée 2012.

Cette année encore, le Rotary Club a contribué à la plantation de 15 arbres fruitiers hautes tiges aux Rochettes.

PARCS & JARDINS

Aucune modification n'a été apportée au fleurissement de la localité qui donne satisfaction sous sa forme actuelle.

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Le détachement d'appui (DAP) intercommunal (Dizy, Gollion, Lussery-Villars, Senarclens, Cossonay) a définitivement pris possession de son nouveau local dans le bâtiment communal appelé "Le Squat". Ledit local a été inauguré le 22 octobre. A cette occasion, un modeste repas a été offert par les communes pour remercier les vétérans qui ont quitté le corps ces dernières années pour raison d'âge. Le Major Jean-Claude Challet, atteint par la limite d'âge, a transmis son commandement au Capitaine Madeleine Brocard de Lussery-Villars.

Une nouvelle loi sur la défense incendie devrait être adoptée par le Grand Conseil en 2010. Cette loi implique la création d'un SDIS régional regroupant les communes de l'ancien district de Cossonay. Un comité de pilotage, chargé d'étudier les nouvelles structures à mettre en

place, a travaillé durant toute l'année. M. Bernard Keller, Président de la commission du feu est membre de ce COPIL.

AIDE & SOINS A DOMICILE

M. Bernard Keller assure la Présidence de l'Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile (ASPMAD). L'aide et les soins à domicile étaient précédemment organisés par l'OMSV (Organisme médico-social vaudois), sur la base d'une loi datant de 1967. Les premiers CMS (Centres médicaux sociaux), ont vu le jour en 1988. Aujourd'hui, le canton compte 47 CMS et 7 associations ou fondations régionales (A/F) tenues de les gérer. Ces associations sont aussi responsables de la gestion de certains organismes complémentaires chargés de la mise à disposition de moyens auxiliaires, de la prévention, des transports de personnes handicapées, etc. L'évolution considérable subie par le monde des soins à domicile a rendu la loi de 1967 obsolète et insatisfaisante. A cette évolution s'ajoutent des changements liés à la nouvelle répartition des tâches entre cantons et Confédération (RPT), selon laquelle la Confédération ne subsidie plus les soins à domicile, ce qui a eu pour effet de faire passer brusquement la contribution des communes de Fr. 76.10/habitant en 2008 à Fr. 83.—/habitant en 2009. Ces facteurs et quelques autres ont rendu nécessaire une refonte totale de la loi de 1967. Pour cela, le Département de la santé et de l'action sociale a lancé un projet et a désigné un comité de pilotage (COPIL), présidé par M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard et constitué des représentants de l'Etat de Vaud, de l'OMSV, des Préfets, des communes et des associations régionales. Trois groupes de travail ont également fonctionné. L'un des groupes, présidé par M. Bernard Keller, a eu pour mission de faire un bilan et d'établir les perspectives des soins à domicile.

M. Bernard Keller a également fait partie du COPIL et de son bureau. Entre le printemps 2006 et le printemps 2008, un travail considérable a été accompli, donnant naissance à la loi vaudoise sur l'aide et les soins à domicile (LAVASAD). Concrètement, cette loi prévoit de regrouper les 7 associations ou fondations de soins à domicile ainsi que l'ancien OMSV au sein d'une Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD), dont le but est d'offrir les meilleures prestations aux meilleures conditions aux citoyennes et citoyens de ce canton. L'AVASAD est une association de droit public, indépendante de l'Etat. Ses organes sont un Conseil des délégués, constitué de 3 représentants des associations ou fondations régionales (législatif), et d'un Conseil d'administration constitué des Présidents des A/F, de deux représentants de l'Etat, d'un représentant de l'Union des Communes Vaudoise (UCV) et de l'Association des Communes Vaudoises (ADCV) et d'un Président neutre. Ces organes doivent être constitués majoritairement d'élus communaux. M. B. Keller, Président du comité de l'ASPMAD du nord vaudois a été appelé à siéger au Conseil d'administration. La Direction opérationnelle revient à un Comité de Direction constitué des Directeurs des A/F et de services transversaux présidés par un Directeur général. En ce qui concerne les prestations et le fonctionnement des CMS, rien n'est changé et la clientèle ainsi que le personnel ne verra aucune différence. Les soins continueront à être dispensés avec la même qualité et la même efficacité.



Nicole Baudet, Municipale

Entrée à la Municipalité le 1^{er} janvier 2005

BATIMENTS COMMUNAUX

Pour mémoire, nous vous rappelons que notre commune possède 22 bâtiments, à savoir :

4 bâtiments administratifs où sont logés des Services ainsi que des activités liées à l'administration communale : Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du Service des travaux, local du feu (en 2009, poste de gendarmerie)

5 bâtiments scolaires : PAM 1, PAM 2, PAM 3, Salle de gym du Passoir et Collège des Chavannes.

6 bâtiments d'habitation : Rue Neuve 5, 7, 9 et 11, Place de La Tannaz No 4 et Rue de la Placette No 13 (Petit Collège).

4 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales : Espace Alfred Landry, bâtiment de la zone sportive de Marche, le Squat et le chalet-refuge du Jura Club.

1 Hôtel : Hôtel Le Funi

1 Eglise : Le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul

1 Parking couvert : Parking "Les Chavannes" en copropriété avec les Retraites Populaires.

En plus de leur gestion administrative et de leur entretien courant, nous avons réalisé les travaux ou opérations suivants :

Bâtiment administratif : quelques mesures de réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée ont été nécessaires pour accueillir, dès le mois de juin, M. Raymond Cordey, responsable des bâtiments, dont le poste de travail est désormais situé au bâtiment administratif.

Dépôt du Service des travaux et de la voirie : au début du mois de septembre, il a été procédé à la réfection complète du toit plat de ce bâtiment dont l'étanchéité n'était plus assurée. Ces travaux ont fait l'objet du préavis municipal No 7/2009; ils sont aujourd'hui terminés à notre entière satisfaction.

Poste de gendarmerie : le nouveau poste de gendarmerie a été aménagé dans les anciens locaux du SDIS de Cossonay. Les travaux ont fait l'objet du préavis municipal No 9/2008. Ce nouveau poste est occupé par la Gendarmerie depuis le mercredi 8 juillet, à l'entière satisfaction de ses occupants. Une inauguration a eu lieu.

Bâtiments scolaires en général

Au cours de l'année 2009, la Municipalité a procédé à l'évaluation de la sécurité de son parc immobilier scolaire, afin de répondre à la demande, en juin 2008, de Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Pour ce faire, elle s'est assurée les services d'un bureau d'ingénieurs. Cette expertise a été réalisée et les résultats sont connus. Des travaux de minime importance ont été réalisés immédiatement et des préavis ont été déposés au début de l'année 2010 pour des interventions plus conséquentes, particulièrement au niveau du collège des Chavannes. Dans ce collège, une classe a déjà été assainie en 2009. Il s'agissait de travaux urgents.

D'autre part, il faut signaler que les bâtiments scolaires, principalement ceux situés au Pré-aux-Moines, sont souvent l'objet de déprédations, spécialement durant les week-ends. Les stores sont une cible facile et nous procédons petit à petit à leur changement. Les nouveaux stores sont d'un modèle moins vulnérable que les anciens.

En raison du risque de pandémie (grippe A H1N1) qui a circulé durant l'année 2009, des distributeurs de papier et de savon liquide ont remplacé les linges et le savon qui étaient à disposition des élèves. Ce changement a également permis de supprimer le lavage et le repassage des linges, travail qui était confié aux concierges.

Enfin, la signalétique intérieure des bâtiments PAM 1, 2 et 3 a été posée.

PAM 2

Des casiers de rangement pour les élèves ont été installés.

PAM 3

L'Ecole de musique a aménagé un bureau dans l'ancien bureau de M. Raymond Cordey, responsable du Service des bâtiments, qui a été transféré au bâtiment administratif.

Un éclairage de sortie d'urgence de l'aula a été installé. La régie de l'aula a été modernisée et un jeune régisseur a été engagé pour assurer la relève en ce domaine et limiter les interventions du personnel de conciergerie. Jusqu'à cet engagement, la régie des soirées des sociétés locales était assurée par MM. R. Cordey, Ch. Berger et J.-L. Schmid, concierges.

Les locaux situés en sous-sol, et affectés au logement de la troupe, sont de moins en moins utilisés. Une seule troupe militaire les a loués en 2009, du 23 février au 20 mars. Par conséquent, la Municipalité accorde dorénavant ces locaux à d'autres utilisateurs.

La Ludothèque Koala a emménagé le 1^{er} juillet dans son nouveau local, situé au rez-inférieur du bâtiment PAM 3, dans un espace libéré grâce au déplacement de la cuisine du restaurant du Pré-aux-Moines à l'étage supérieur.

PAM 4

La construction du bâtiment PAM 4 s'est déroulée sur une grande partie de l'année 2009. Sa réalisation a été financée entièrement par l'ASICoPe. Cependant, la commune de Cossonay a collaboré avec cette Association pour poser sur le toit des panneaux solaires photovoltaïques,

ceci dans le respect de son engagement sur la voie d'un développement durable. La pose de ces panneaux solaires a fait l'objet du préavis municipal No 4/2009.

Durant l'année 2010, tous les locaux administratifs et les salles des maîtres de l'établissement scolaire seront transférés des bâtiments PAM 1 et 2 au bâtiment PAM 4. Malgré que le maître de l'ouvrage soit l'ASICoPe, Mme Nicole Baudet a suivi ce chantier, en qualité de Municipale de la commune territoriale.

Collège des Chavannes

Nous avons terminé le changement des portes des classes; les nouvelles portes sont toutes de résistance contre le feu EI30

Bâtiments locatifs de la Rue Neuve

La pose de fenêtres doubles est terminée sur l'ensemble des bâtiments locatifs communaux de la Rue Neuve 5, 7, 9 et 11.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Lors de ses séances hebdomadaires, la Municipalité a examiné 159 dossiers préparés et présentés par le Service technique communal, dont :

- 27 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique
- 26 demandes de dispense d'enquête publique et d'autorisation pour travaux de minime importance
- 9 demandes de permis de fouille

Les enquêtes publiques concernaient les constructions suivantes :

- 3 créations de nouveaux logements dans des bâtiments existants
- 2 bâtiments d'habitation collective
- 9 villas familiales
- 3 transformations intérieures de bâtiments
- 1 changement d'affectation de locaux
- 1 création de classes dans des bâtiments scolaires existants
- 4 vérandas
- 1 antenne de téléphonie mobile
- 1 infrastructure d'un quartier d'habitation
- 1 dépôt de terre d'excavation

Au cours de l'année 2009, 26 permis de construire ont été délivrés et 10 visites nécessaires à la délivrance de permis d'habiter ou d'utiliser ont été réalisées.

D'autre part, le Service technique, conformément à la demande de la Municipalité, offre ses services aux communes voisines uniquement pour le contrôle de dossiers de police des constructions. Cette possibilité est utilisée principalement par les communes de L'Isle, Senarclens et Sévery.

Nous le répétons, la police des constructions est un domaine qui se complexifie et nous devons parfois faire appel à un avocat-conseils spécialisé en la matière. En 2009, une affaire a été portée devant la Cour de droit administratif et public.

Souhaitée depuis longtemps par la Municipalité, la commission d'architecture et d'urbanisme de la vieille ville a été formée à la fin de l'année 2008 et a entamé ses travaux lors d'une première séance qui s'est déroulée le 29 janvier 2009. Cette commission est formée de 9 membres; elle est présidée par Mme Nicole Baudet Municipale, et assistée techniquement par M. Christophe Leuenberger, technicien communal. Au cours de l'année 2009, elle s'est réunie à 6 reprises et a traité 11 dossiers.

L'apport de cette commission pour l'examen des dossiers de la vieille ville et du hameau d'Allens est très positif. Il est indéniable que les compétences professionnelles particulières de chacun de ses membres permettent de finaliser des projets de transformation ou de constructions, en respectant notre patrimoine architectural à la satisfaction des Autorités et des propriétaires.

SANTE PUBLIQUE

La Municipalité a assisté aux Assemblées générales des Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois – eHnv, de l'Association du Nord vaudois pour l'aide et les soins à domicile – ASPMAD et de l'Association du Réseau de soins de la Broye et du Nord Vaudois – RNB.

Elle a également participé à une séance d'informations organisée par la Préfecture pour inciter les communes à établir un plan canicule pour l'été 2010.

Le programme "Venoge Santé Nature" qui avait été lancé en 2008, et pour lequel nous nous étions investis, a du être supprimé faute de bonne volonté, de participants, de temps et d'intérêts. En d'autres termes, la commune de Cossonay ne pouvait assumer seule la poursuite de ce projet régional.

AFFAIRES SOCIALES

ACTION SOCIALE

Mme Nicole Baudet est membre du Comité de Direction de l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS) de Cossonay, Orbe, La Vallée. Ce comité a siégé à plusieurs reprises durant l'année 2009; sa principale préoccupation est la réorganisation territoriale, suite au courrier de M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat et Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), qui incitait les associations régionales de l'action sociale à redéfinir leurs périmètres et de les calquer sur les territoires des nouveaux districts. La plupart des associations ont décidé de répondre favorablement à la requête de M. le Conseiller d'Etat.

La région RAS Cossonay – Orbe – La Vallée est actuellement répartie sur 3 districts. Ainsi, conformément à la volonté du Conseil des Régions, et sur la base des dispositions de l'article 6 de la loi sur l'action sociale, les communes de l'ancien district de Cossonay vont quitter cette association qui fusionnera avec celle d'Yverdon – Grandson. Les communes de la région de Cossonay vont rejoindre l'association de Morges – Aubonne et, en l'état de nos connaissances, les communes de la région de Penthalaz pourraient rallier la région RAS d'Echallens – Prilly.

FONDATION LE RELAIS

La Fondation Le Relais est une organisation de protection sociale pour adultes et jeunes adultes en difficulté, basée à Morges. Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Municipalité a décidé de collaborer avec cette Fondation; Mme Nicole Baudet est membre du Comité de Direction.

JEUNESSE

Suite à la "Photographie du contexte de vie des jeunes à Cossonay" réalisée en 2008 par Kim Carrasco, travailleur social de proximité, une séance d'information au sujet de la création d'une structure de réflexion et d'actions concernant les jeunes de 12 à 25 ans a été organisée. Il a ainsi été décidé qu'une commission jeunesse, formée de 5 jeunes et de 5 adultes, devait être mise en place. M. Carmine Cioffi, responsable de l'antenne Romandie d'infoclic.ch – Promotion de l'enfance et de la jeunesse en Suisse va nous aider à animer cette commission. Le premier objectif sera l'organisation d'une journée forum dans le cadre du programme "Jeunesse impliquée" qui invite les jeunes à participer à la vie sociale et politique de la commune.

3^{ÈME} ÂGE

Sous l'égide de Pro Senectute, et avec l'appui de la Municipalité, une étude a été effectuée sur les besoins et les ressources des seniors habitants à Cossonay. Au terme de cette étude, un rapport a été établi. Il en ressort que tant les jeunes retraités que les personnes du grand âge témoignent favorablement de leur qualité de vie dans notre commune. Ce rapport conclut sur l'opportunité de constituer un comité de seniors à l'appui de l'entraide au profit des personnes âgées. La Municipalité est favorable à cette idée.

AFFAIRES CULTURELLES

La dernière saison du Théâtre du Pré-aux-Moines a remporté un énorme succès. Forte de 9 spectacles et 11 représentations, elle a attiré 3077 spectateurs, fréquentation en hausse par rapport aux saisons précédentes. Ce succès est dû à la qualité des spectacles choisis par MM. Philippe Laedermann et Jean-François Guex, responsables de la programmation, mais aussi à la promotion faite dans le cadre d'un stand à l'EXPO de Coss et à l'offre d'abonnements attractifs.



Valérie Induni, Municipale

Entrée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2006

ECOLES

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Notre commune est membre de l'ASICoPe (Association scolaire intercommunale de Cossonay - Penthelaz) qui regroupe 13 communes. Sur le plan de l'enseignement, cette Association comprend un établissement secondaire dont la Direction est à Cossonay et un établissement primaire dont la Direction est à Penthelaz.

Durant l'année scolaire 2009 - 2010, 849 élèves primaires et 818 élèves secondaires fréquentent les deux établissements scolaires dont les classes sont réparties sur 10 communes. Cette année, il n'y a pas de classe à Vullierens, car il n'y avait qu'un enfant de cette commune à enclasser dans l'année concernée. Cossonay compte actuellement 257 élèves primaires et 250 élèves en secondaire. A la fin de l'année scolaire 2008 - 2009, 16 élèves ont terminé leur scolarité et fêté les promotions le jeudi 2 juillet à l'aula du Pré aux Moines.

Le coût de l'élève a évolué comme suit :

	Elève primaire	Elève secondaire
Comptes 2008	Fr. 3'126.--	Fr. 3'421.--
Budget 2009	Fr. 3'270.41	Fr. 3'824.95
Comptes 2009	Fr. 3'660.74	Fr. 3'945.52

ASICoPe

Le Comité de Direction, composé de 7 membres, s'est réuni à 20 reprises pour la gestion des affaires courantes. De plus, les groupes de travail par dicastère se sont réunis à plusieurs reprises en fonction des tâches à accomplir.

Dans ce cadre, la construction du PAM 4 a requis un gros travail du dicastère constructions, notamment de la part de Mme Ingrid Rossel, Syndique de la commune de Vufflens-la-Ville et Présidente du Comité de Direction. Cette dernière a assisté à toutes les séances de chantier hebdomadaires en compagnie de Mme Nicole Baudet, Municipale, titulaire du dicastère des bâtiments au sein de notre Municipalité. De nombreuses heures de travail ont été consacrées aux adjudications et aux choix liés au second œuvre et à l'ameublement des futurs locaux administratifs. Le bâtiment a été terminé à fin janvier 2010 et le déménagement de la Direction des écoles s'est fait le 4 février 2010, juste avant les relâches scolaires.

Le Conseil intercommunal organe législatif de l'Association, s'est réuni à 2 reprises. Dans sa première séance, le mardi 31 mars, il a approuvé les comptes 2008 et accepté un préavis de mise en conformité de la convention relative à la détermination des loyers des bâtiments

scolaires. Désormais, le taux déterminant est un taux fédéral moyen, déterminé par la BNS au 1^{er} mars et non plus le taux BCV au 1^{er} septembre. Enfin, le bureau a proposé une adaptation des indemnités des membres du Conseil intercommunal, du bureau et des commissions, qui a été accepté. Dans sa seconde séance, le 23 septembre 2009, le conseil intercommunal a accepté le budget 2010.

Le bureau du Conseil intercommunal est composé comme suit :

Président	Marcel Monod
Vice-président	Emmanuel Christen
Secrétaire	Christiane Rochat
Représentants de la Commune de Cossonay	Gabrielle Tendon Dominique Borgeaud (suppléant)
	Georges Rime Nicole Baudet Bernard Keller (suppléant)

Le Conseil d'établissement est né au moment de la disparition des commissions scolaires, pour créer une nouvelle interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale. Il se veut un lieu d'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Le Conseil des établissements de l'ASICoPe est fort de 20 membres. Conformément à l'article 67 de la loi scolaire, il est constitué par quarts, à savoir le quart politique, le quart professionnel, le quart parents et le quart associatif. Il a été assermenté lors d'une séance du Comité de Direction, le 22 janvier 2009. Son Président est M. Roger Weissbrodt et sa secrétaire, Mme Anne Arnold.

PETITE ENFANCE

NURSERY-GARDERIE CROQUELUNE

A partir du 1^{er} janvier 2009, la garderie Croquelune a changé de statut. Elle n'est plus la garderie communale de Cossonay, mais fait partie intégrante du réseau Ajerco. Toutefois, à la différence des autres garderies devenues intercommunales, la garderie Croquelune continue à être gérée par la Fondation Croquelune de Nyon à qui un mandat a été confié par Ajerco, dans le prolongement de celui qui liait cette Fondation à la commune de Cossonay. Le mandat initial portait sur 5 ans; dès lors le contrat passé entre la Fondation et Ajerco s'étendra pour le moins jusqu'à la fin de l'année 2011.

Durant l'année, la garderie a accueilli, avec ses 22 places, 70 enfants âgés de 3 mois à 5 ans venant de 58 familles. Le taux de remplissage a été très élevé, à savoir environ 90 % sur l'ensemble de l'année.

Le personnel est resté très stable puisqu'il n'y a eu aucun départ. L'équipe actuelle est composée de 7 éducatrices, représentant 4,5 ETP (Emploi temps plein) et d'une directrice (0,4 ETP). Deux personnes s'occupent de l'entretien des locaux et une personne du transport des repas et de l'intendance à midi. L'entretien du linge, les repas, ainsi qu'une grande partie des tâches administratives (gestion RH, secrétariat, facturation) sont effectués à Nyon, selon le contrat de mandat cité ci-dessus.

Plusieurs petites manifestations ont rythmé la vie de la garderie durant l'année 2009. Citons :

- une rencontre d'information aux parents en mars qui s'est déroulée au foyer communal
- un pique-nique avec les familles et les enfants en juillet
- un goûter intergénérationnel avec les personnes du 3^{ème} âge de l'immeuble en décembre
- une fête de Noël qui a eu pour cadre la salle de spectacle du Pré aux Moines.

RESEAU AJERCO

En ce qui concerne l'accueil collectif préscolaire, le réseau comptait 44 places en garderie de janvier à août 2009 (Croquelune et la Toupie), puis 66 places dès septembre avec l'ouverture de la nouvelle garderie "Les Lucioles" à Vufflens-la-Ville. Le personnel éducatif, éducatrices et auxiliaires éducatives, fort de 21 personnes, a assuré l'accueil de 201 enfants. Le taux de remplissage moyen annuel des trois garderies a été de 83 %, ce qui est un chiffre élevé si l'on considère que l'une des trois garderies est toute nouvelle.

L'accueil familial de jour a été assuré par 57 accueillantes en milieu familial (mamans de jour). Cet accueil a concerné 297 enfants pour 130'252 heures d'accueil. Le nombre d'accueillantes est resté stable depuis l'entrée en vigueur du réseau, tout comme le nombre d'enfants accueillis. Une coordinatrice évalue les conditions de l'accueil en milieu familial, surveille la qualité de la prise en charge des enfants et s'occupe notamment des placements.

En tout, ce sont ainsi 498 enfants qui ont été accueillis en garderie ou à domicile, au sein du réseau.

En ce qui concerne les ressources humaines, une personne a assuré la gestion et la facturation centralisées aux parents, représentant un total de 2561 factures. La facturation des prestations d'accueil et la comptabilisation des heures effectuées par les accueillantes en milieu familial, nécessaire au calcul de leur rétribution, sont gérées via le progiciel CSE-KIBE. Deux personnes ont été engagées dès le deuxième semestre pour assurer la responsabilité de la coordination du réseau et les ressources humaines.

Le réseau Ajerco a lié une convention ouvrant des possibilités d'accueil mutuel avec les réseaux suivants : AJOVAL (région Orbe - la Vallée), REAJY (région Yverdon) et AJEMA (région Morges-Aubonne).

Le Comité Directeur, composé de Mmes et MM. Ingrid Rossel, Présidente, Syndique de Vufflens-la-Ville, François Delay, Syndic de Cottens, Sandrine Böhlen, Municipale à L'Isle, Valérie Induni, Municipale à Cossonay, Aurore Meige, Municipale à Pompaples, Yves Jauner, Municipal à Penthelaz et Ruth Müller, Municipale à Pampigny, s'est réuni à treize reprises durant l'année, en présence de M. Claude Borgeaud, Directeur de l'ARAS Cossonay-Orbe-La Vallée et de Mme Catherine Müller, responsable du réseau.

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Au niveau de l'Orientation professionnelle, notre commune fait partie de l'OSP Venoge, dirigé par Mme Alexandra Petrovitch; cet office groupe 76 communes. Quatre bureaux d'orientation forment cet OSP, ils sont situés à Morges, Renens, Prilly et Cossonay. Pour notre commune, le bureau d'orientation se situe dans le bâtiment PAM 2; il est à la disposition des élèves de l'établissement secondaire. Les jeunes ayant déjà quitté l'école ainsi que les adultes doivent se rendre dans les bureaux de Morges. Le personnel travaillant dans ces quatre bureaux est

entièrement rétribué par l'Etat de Vaud, alors que les loyers, l'entretien et le matériel des bureaux sont à la charge des communes.

En 2009, un nouveau dispositif de transition entre l'école obligatoire et l'insertion professionnelle a été mis en place dans chaque OSP. Il s'agit d'un centre de bilan et d'orientation chargé d'établir, pour certains jeunes identifiés comme ayant besoin d'un soutien particulier, un préavis d'orientation et un suivi individualisé vers la mesure de transition la plus adaptée, telle que l'OPTI (Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle), les SEMO (Semestre de Motivation), les préapprentissage et les formations en institution.

Ont été ainsi engagés à l'OSP Venoge, en plus de la dotation existante, un coordinateur à plein temps (case manager), un psychologue conseiller en orientation scolaire et professionnelle à plein temps, et une secrétaire à 40 %. Pour accueillir ces nouveaux employés et disposer des locaux requis, à savoir une salle pour ateliers de groupe jusqu'à 10 personnes et des places avec ordinateurs permettant de passer les tests demandés par certaines entreprises, des locaux ont été recherchés. Un appartement s'étant libéré au rez-de-chaussée du centre OSP de Morges, à la Rue du Dr.-Yversin 9, les locaux ont été loués immédiatement et transformés.

Le coût par habitant de l'Orientation scolaire et professionnelle est d'environ Fr. 1.40 par habitant et par année, sauf en 2009 où il est passé exceptionnellement à Fr. 2.16, en raison du coût des transformations des nouveaux locaux.

Les communes ayant un bureau d'orientation scolaire sur leur territoire font partie automatiquement de la commission de gestion de l'OSP, alors que les autres communes y sont convoquées, par deux et par tournus alphabétique, pour l'examen du budget et des comptes d'une même année.

TRANSPORTS

En 2009, trois nouvelles actions ont été discutées et organisées par la Municipalité, avec effet sur l'année 2010.

- Tout d'abord, il a été décidé de mettre à disposition de la population deux cartes journalières CFF au prix de Fr. 35.-- par carte et par jour, en collaboration avec les communes de Dizy, La Chaux, Gollion, Grancy et Cottens. Un règlement d'utilisation a été mis en place.
- La Municipalité a conclu un contrat avec Mobility Carsharing, afin de mettre à disposition un véhicule Mobility à l'Avenue du Funiculaire. Ce contrat a une durée de deux ans.

- En accord avec les communes d'Aclens, Bremblens, Gollion et Romanel-sur-Morges, une course supplémentaire de CarPostal a été mise à l'horaire dès le mois de décembre 2009, le mercredi en début d'après-midi. Cette course permet notamment aux jeunes d'arriver à l'heure à Morges pour toutes leurs activités sportives, musicales, etc. Elle est financée durant sa période d'essai par les communes concernées, ceci suite au refus de son financement par le Service de la Mobilité de l'Etat de Vaud. Si cette course, partant de Cossonay à 12h.58 pour arriver à Morges à 13h.24 dans un sens et partant de Morges à 13h.35, pour arriver à Cossonay à 13h.59 comptabilise assez de clients, elle pourrait ensuite être prise en charge par le bassin de transport concerné. Pour cette année, la course coûtera Fr. 5'300.-- à notre commune.

ORPC

Du côté de la Protection civile, l'année s'est déroulée de manière tout à fait satisfaisante, que ce soit au niveau des cours ou des manifestations particulières (expo, don du sang, etc.).

Etant donné que de grands changements vont survenir en 2011 et en 2012, en raison de la mise en place de la réforme AGILE, la Protection civile ne fait plus d'investissement en matériel, à l'exception du matériel nécessaire, dans l'attente de la répartition en 10 nouvelles régions pour l'ensemble du canton de Vaud. Notre région, actuellement à cheval sur deux districts, sera partagée en deux. Une partie des communes rejoindront la Protection civile du Gros-de-Vaud et l'autre partie la Protection civile de Morges.



Jean Marc Evard, Municipal

Entré à la Municipalité le 1^{er} juillet 2006

ROUTES ET CHEMINS

Le Service des travaux et de la voirie se charge tout au long de l'année de l'entretien du réseau des routes et chemins de la localité.

Au début de l'année, les employés de ce service ont été fortement sollicités en raison d'un hiver rude et de fréquentes chutes de neige. De nombreuses heures supplémentaires ont été ainsi comptabilisées; elles ont dû être compensées sur le reste de l'année. Quelques 18 tonnes de sel ont été utilisées pour le salage des routes et trottoirs.

Le balayage mécanique hebdomadaire des rues a été assuré durant toute l'année par la société AVO - Auto-Transports de la vallée de l'Orbe. Cependant, à la fin de l'année, la Municipalité a décidé de confier ce travail, dès le 1^{er} janvier 2010, à la SAPJV - Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois, afin de favoriser cette société dont la commune de Cossonay est actionnaire.

Si des travaux ponctuels ont été entrepris tout au long de l'année, l'attention de la Municipalité s'est principalement portée sur la préparation de l'important chantier de la rue des Etangs. Ce travail nous a permis de déposer devant le Conseil communal le préavis municipal No 12/2009. Les travaux devisés à Fr. 1'663'000.-- seront exécutés en 2010.

Au niveau des machines nécessaires à l'entretien des routes, nous avons acquis une nouvelle épareuse qui peut être montée sur notre tracteur John Deere.

EAU ET EPURATION

EAU POTABLE

L'eau potable consommée sur le territoire communal représente un volume de m^3 . Ce volume ne comprend pas l'eau des fontaines, ni celle nécessaire à l'arrosage des fleurs et massifs floraux, ou encore celle prélevée pour divers usages aux bornes hydrantes.

L'Entente intercommunale pour l'exploitation de la nappe phréatique du Bois du Sépey assure le bon fonctionnement de la station de pompage des 2 puits "En Fayet". Lors de sa séance annuelle, le Conseil exécutif a mis au point un "Protocole d'intervention dans la station" afin qu'une personne qui s'y rendrait seule puisse être secourue rapidement en cas de nécessité. Ce sont au total 109'502,6 m^3 d'eau qui ont été prélevés à cette station dans la nappe phréatique du Bois du Sépey, dont 70'913,6 m^3 pour la commune de Dizy et 38'589 m^3 pour la commune de Cossonay. Le solde de l'eau potable consommée à Cossonay est fourni par les captages de

Mousses, situés sur la commune de L'Isle. Il s'agit en théorie de quelque qui transitent par le réservoir situé sur la commune de Chavannes-le-Veyron. Il est rappelé que ce réservoir contient la réserve d'eau incendie.

Par ailleurs, le Service des travaux poursuit l'opération qui consiste à remplacer tous les compteurs d'eau anciens par un nouveau modèle qui dispose d'un système de relevé électronique à distance.

A la fin de l'année 2010 a débuté une concertation intercommunale pour l'approvisionnement en eau potable dans la région de la Venoge, du Veyron et de la Morges. Rapidement, il a été proposé à l'Association de la Région de Cossonay (ARC) de coordonner les actions visant à mettre sur pied une étude régionale concernant l'approvisionnement en eau de tout le secteur. En octobre 2008, sous l'égide de l'ARC et du Service cantonal de la consommation, section distribution de l'eau, une séance d'information eut lieu à l'Aula du Pré aux Moines. A la suite de cette rencontre, il fut décidé de concrétiser ce projet et d'en confier la coordination à l'ARC, qui dès le mois de juillet devint l'ARCAM.

A la fin de l'année, cette étude était en cours. Il faut préciser que cette étude régionale ne remplace pas le PDDE (Plan directeur de la distribution de l'eau). Il est cependant certain que la mise en œuvre de ce dernier est quelque peu ralentie, l'étude régionale étant susceptible de modifier certaines options du PDDE.

EPURATION

Contrairement à ce que nous annonçons dans notre rapport de gestion 2008, la pose de nouvelles canalisations EU + EC, à l'ouest du bâtiment PAM 4 n'a pas été exécutée en 2009. L'étude a pris beaucoup de temps et ce n'est finalement qu'à la séance du Conseil communal du 5 octobre 2009 que votre conseil a adopté les conclusions du préavis municipal No 9/2009 y relatif. La saison hivernale approchant, ces travaux ont été repoussés en 2010.

Pour le surplus, nous n'avons rencontré aucun problème particulier au niveau du réseau d'égoûts communal.

S'agissant de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (AIEE) qui exploite la station d'épuration de Penthaz à laquelle nos canalisations sont raccordées, il y a lieu de signaler que le Conseil intercommunal a autorisé le comité de direction à entreprendre les travaux nécessaires au redimensionnement de la station d'épuration et à poursuivre les études des boues activées. Ces travaux sont devisés à Fr. 15'000'000.--.

Pour mémoire, il est rappelé que le comité de direction est présidé par M. René Devantay, ancien municipal et que la délégation communale au sein du Conseil intercommunal est composé de Mme Valérie Induni et de M. Jean-Marc Evard, Municipaux ainsi que de 6 membres du Conseil communal.

ASSAINISSEMENT

Au cours de l'année 2009, la Municipalité a poursuivi l'implantation des conteneurs souterrains pour les déchets ménagers (Villiger). Quatre conteneurs ont été posés au chemin de Chien-Bœuf, grâce à un accord intervenu avec le propriétaire et la gérance du bâtiment, Chien-Bœuf

Le quartier du Signal (chemins du Signal, du Levant et de Champ-Paris) sera équipé prochainement; les conteneurs seront installés sur la parcelle communale 416, à l'arrière du bâtiment Le Squatt.

Ci-après quelques informations concernant les quantités de déchets produits à Cossonay en 2009 :

▪ ordures ménagères	693'665 kg
▪ déchets encombrants	115'300 kg
▪ verres	144'552 kg
▪ papier et carton	241'730 kg
▪ alu et fer blanc	3'494 kg
▪ déchets organiques	183'230 kg

SPORTS

La Municipalité poursuit sa politique de soutien au sport en général. Elle favorise les activités des sociétés locales sportives en leur offrant des terrains et des installations de qualité et en les soutenant lorsqu'elles organisent d'importantes manifestations.

En collaboration avec la Municipalité de La Chaux, nous aurons entamé un long processus qui doit aboutir à la légalisation d'un site de moto-cross dans la gravière de Vigny, situé à l'ouest du Bois du Sépey, sur le territoire de la commune de La Chaux.

Les sociétés locales actives dans le sport à Cossonay sont :

- le football club
- le basketball club
- le volleyball club
- la société de gymnastique
- le cricket club
- le tennis club
- le vélosprint
- le moto club
- le tir franc
- le club de pétanque "Ca Marche"
- la société cynologique du Mauremont-Cossonay

L'entretien des installations sportives, de la piste Vita aux salles de gymnastique, en passant par le Skate parc et les terrains de football occupe régulièrement les employés de nos Services des travaux et des bâtiments.

Toutes ces installations sont mises gratuitement à disposition du public et des sociétés sportives de Cossonay.